

M. Romain DAUBIE

Bien cher Romain,  
Cher candidat,

Le 15 juin j'ai pris connaissance du courrier que tu viens d'adresser, je suppose, à tous les Maires, Maires-Adjoints et Conseillers Municipaux de la deuxième circonscription.

**Je ne peux pas rester sans réaction aux engagements que tu as annoncés. Je suis toujours scandalisé par l'instauration d'une redevance "pharaonique" aux entreprises qui font des travaux sur "ta" commune.**

**Redevance qui sera payée par tous les habitants du territoire pour l'enrichissement de ta commune.**

**Redevance qui impactera aussi les habitants de Montluel qui font des travaux qui devront aussi en supporter les conséquences.**

**Redevance qui va à l'encontre de l'esprit communautaire.**

*Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à préciser que ma réaction est personnelle et n'engage pas la mairie de Bressolles où je suis conseiller municipal. Je ne suis pas engagé politiquement et n'agis pour aucune cellule politique. C'est le simple citoyen qui s'exprime.*

*D'autre part, je partage ton avis sur la nocivité de l'anonymat, si des gens veulent s'exprimer, il faut assumer. Position que je prends tout naturellement. Désolé de t'adresser cette lettre "ouverte" à la veille des élections, mais je fais suite à ton message du 14, reçu le 15 juin.*

**Voici ma réponse aux engagements que tu as énumérés :**

• **proximité :**

en période de campagne, promettre de communiquer son téléphone personnel, si ça marche, tant mieux pour toi. C'est un peu rock star.

• **la volonté de travailler avec tout le monde :**

et bien là, je n'y crois pas. Avec la taxe que tu as instaurée sur ta commune impactant la 3CM, les habitants de Montluel qui doivent faire des travaux utilisant la voie publique et tous les contribuables de la 3CM qui risquent de voir leurs impôts augmenter, c'est ramer à contre sens. Tu n'as pas eu la courtoisie de répondre par écrit au courrier de Mme le Maire et de tous les élus de Bressolles, courrier adressé également à tous les élus de Montluel.

• **la défense de nos communes :**

malgré toute la sympathie que je peux avoir pour toi, après ce que tu as fait et que tu ne veux pas modifier, je ne peux plus te croire. Bien que tu aies assuré à la 3CM que cela ne s'appliquerait pas aux travaux en cours. Pour l'instant tu n'as pas parlé de retrait de cette délibération et cela pénalisera les travaux futurs. J'ai fait un rapide comparatif avec notre commune qui met en place le réseau séparatif, sous la direction de la 3CM, qui finance également les travaux.

**Voici un bref calcul de la redevance que la 3CM aurait eu à payer, donc tous les habitants du territoire par le biais d'une hausse importante des impôts. Ce calcul est très approchant, mais les sommes sont tellement importantes que cela donne juste une idée de l'irresponsabilité du maintien d'une telle taxe.**

**SUR BRESSOLLES CELA AURAIT DONNÉ :**

ta redevance à 3,20 €/jour pour 4000 m2 (base vie près du cimetière, sans tenir compte des dépôts sur les trottoirs, parkings et espaces publics) =  $3,20 \times 4\,000 = 12\,800,00$  €/jour

Soit pour 1 an :  $12\,800,00 \text{ €} \times 365 \text{ jours} = 4\,672\,000,00 \text{ €}$

**Soit pour les 3 ans de chantier :  $4\,672\,000,00 \text{ €} \times 3 \text{ ans} = 14\,016\,000,00 \text{ €}$   
de redevance pour un chantier estimé à  $3\,600\,000,00 \text{ €}$ .**

**A ce rythme, si toutes les communes du territoire mettent en place cette redevance, le territoire va se retrouver en difficulté grâce à une personne, candidate aux législatives : Romain DAUBIE.**

**En conclusion :**

- j'estime que ton attitude est dangereuse pour l'avenir de notre territoire.
- en peu de temps tu as navigué de la droite pour rejoindre le parti présidentiel et pour enfin dans ton tract aux élus ne plus afficher d'étiquette politique. Navigation à vue ?
- je viens de prendre connaissance de ta profession de foi. Les propos que tu fais tenir à Mme LAPRAY sont ignobles. Tous les moyens son bons mais là, tu vas bien trop loin. Tu sais parfaitement qu'elle ne pourra pas répondre. Le respect, c'est un mot français.
- Mme Lumir LAPRAY a une expérience professionnelle solide, elle a su rassembler différents partis ce qui n'a pas dû être une mince affaire. Elle s'est battue respectueusement ELLE.

J'aurais aimé me passer de rédiger cette lettre ouverte, car Monsieur Romain DAUBIE à toute ma sympathie, mais de moins en moins après avoir lu ta profession de foi. Et surtout le candidat m'inquiète.

J'espère que la sincérité de mes propos sera bien perçue. Au moins je ne m'abrite pas derrière l'anonymat et que lorsque nous nous croiserons nous pourrons nous saluer respectueusement.

Bien cordialement

Gilbert



**Si ce message est diffusé par les réseaux sociaux, merci de respecter la législation et d'arrêter les transferts à minuit ce soir.**



# Romain DAUBIÉ

Maire de Montluel depuis 2014  
Conseiller Départemental depuis 2015

Reçu le 15 juin 2022

Législatives le 19 juin 2022 pour la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Ain : Val de Saône | Dombes | Côtière | Plaine de l'Ain

*Mesdames, Messieurs les Maires, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs les Maires Adjointes,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,*

Dimanche, les habitants de notre circonscription m'ont hissé en tête du premier tour. Cette confiance m'honore et m'engage. Elle m'engage pour tous les habitants mais surtout vis-à-vis de votre conseil municipal. Moi-même maire comme ma suppléante, je connais votre engagement.

Vous le savez, le rôle du député est fondamental dans la défense des collectivités locales et en particulier des communes, échelon indispensable du pays.

A ce titre, si je suis élu dimanche, je prends 3 engagements devant vous :

- 1. La proximité** : je serai un député accessible, joignable par téléphone et qui se rendra autant que de besoin devant votre conseil municipal. Je l'ai déjà fait en tant que conseiller départemental à chaque fois que cela m'a été demandé. Pour mémoire, je vous avais déjà écrit en début de campagne pour annoncer ma venue dans votre commune et pour vous communiquer mon numéro de téléphone personnel.
- 2. La volonté de travailler avec tout le monde** : loin de tout sectarisme, j'ai l'habitude dans mon canton de travailler avec tous les maires et conseillers municipaux. Pour faire avancer nos projets, nous avons besoin d'être 100% unis. Dépasser les étiquettes pour le territoire et les habitants est mon leitmotiv.
- 3. La défense de nos communes** : le député comme le sénateur sont des interlocuteurs privilégiés de l'Etat. Ils ont un dialogue régulier avec la Préfète, l'Inspecteur d'Académie, le Directeur de l'ARS... Je serai particulièrement vigilant sur la fermeture des classes, le maintien de nos services de santé et je m'opposerai à toute baisse des dotations.

A l'heure où certains tentent de dégrader la bonne tenue de cette campagne – j'ai par exemple été victime d'un tract anonyme juste avant le 1<sup>er</sup> tour -, vous me trouverez toujours du côté du respect et du débat d'idées. J'ai préféré me rendre dans chacune des 58 communes de notre circonscription plutôt que de critiquer les autres candidats. Je continuerai sur cette ligne jusqu'à la fin.

Vous pourrez compter sur moi et ma suppléante, Claire André-Brigard, maire de Chazey sur Ain, pour les 5 prochaines années.

**Fidèlement, avec vous. Pour vous. Pour nous tous.**

Romain Daubié

Commune de Montluel  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg-en-Bresse  
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-12-15-006**

**Séance du 15 décembre 2021**

Date de convocation : 9 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.  
La séance a eu lieu en public.

**PRÉSENTS** : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurèle SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Christian PRADIER, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Franck GENILLON, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Inès DUBOIS, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ) Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER), Corinne DEBARREIX-PAGE (procuration à Romain DAUBIÉ), Manon RIGOLLIER (procuration à Anne FABIANO), Mustafâ SAIRKAYA (procuration à Christiane GUERRERO)

**ABSENT EXCUSÉ** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Franck GENILLON

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

**Objet** : COMPLEMENTS TARIFICATION OCCUPATION TEMPORAIRE PRECAIRE ET REVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC

**Rapporteur** : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2015-11-09-081 du 9 novembre 2015 définit les dispositions administratives et techniques relatives aux autorisations d'occuper le domaine public, délivrées pour les besoins des activités commerciales fixes et mobiles, des travaux, des chantiers et animations, avec et sans emprise...

Cette délibération s'applique sur la voirie communale, à toute occupation du domaine public et ses dépendances affectées à l'usage public (chaussées, trottoirs, places, parc de stationnement, etc....) par et pour le compte des personnes physiques ou morales, publiques ou privées.

Sont concernées les occupations du domaine public suivantes :

- Les commerces fixes ;
- Les commerces mobiles (ou à titre exceptionnel) ;
- Les travaux et chantiers y compris les mesures conservatoires prises dans le cadre des mises en sécurité des immeubles.

Toute occupation temporaire du domaine public est soumise à autorisation préalable par voie d'arrêté municipal délivrée par Monsieur le Maire ou son représentant.

Toute autorisation d'occupation de la voirie communale donne lieu à la perception d'une redevance établie conformément aux tarifs des droits d'occupation du domaine public approuvés par le Conseil Municipal.

Les tarifs proposés dans la délibération du 9 novembre 2015 sus-citée nécessitent les compléments de tarification comme suit :

- Installation d'une base de vie et/ou de toilettes : 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour
- Installation d'une benne : 150 €/jour.

Monsieur le Maire propose que les autres tarifs précisés dans la délibération du 9 novembre 2015 restent inchangés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'à l'instar de très nombreuses autres communes, il convient de réglementer l'occupation commerciale du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- DE FIXER les compléments de tarification d'occupation temporaire précaire et révocable du domaine public précisés ci-dessus, à compter du 1er janvier 2022
- D'ADOPTER le règlement ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Approuvé à l'unanimité,

Pour extrait certifié conforme  
je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Daubié', is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is mostly illegible but appears to include 'Mairie de...' and 'Le Maire'.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Daubié', is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is mostly illegible but appears to include 'Mairie de...' and 'Le Maire'.

Copie du courrier qui t'a été adressé le 12 avril 2022 par les élus de Bressolles  
Copie diffusée sous ma seule initiative.

Objet : Redevance Occupation du Domaine Public

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Maire Délégué,  
Mesdames et Messieurs les Maires-adjoints et délégués,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal de Bressolles, réuni en séance ordinaire le 8 avril 2022 a évoqué les délibérations prises par le Conseil municipal de Montluel le 09 novembre 2015 et le 15 décembre 2021, et m'a chargée de vous communiquer ses remarques et demandes relatives à ces deux actes.

Notre objectif n'est évidemment pas de nous immiscer dans l'administration de votre commune, mais nous souhaitons d'une part mettre en évidence les menaces qui pèsent sur les abonnés au service de l'eau et de l'assainissement, d'autre part sur la solidarité intercommunale et enfin la qualité environnementale de notre territoire.

En effet, vous appliquez depuis de nombreuses années le principe d'une redevance d'occupation du domaine public, ce qui est tout-à-fait légitime et que nous ne contestons pas dans le principe.

Mais, vos délibérations précisent que les redevances sont dues par les entreprises ou particuliers réalisant des travaux réalisés « ...par ou pour le compte de personnes physiques ou morales, publiques ou privées » et votre délibération du 15 décembre 2021 ajoute :

- « Installation d'une base de vie et/ou de toilettes : 3,20 €/m<sup>2</sup>/jour
- Installation d'une benne : 150 €/jour »

Dans le cadre des travaux réalisés par la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de votre commune, les abonnés à ces services de notre commune de Bressolles (et de l'ensemble des communes de la 3CM) participeront au financement de cette redevance versée dans les caisses de la ville de Montluel.

Pour les élus de Bressolles ce principe paraît complètement surréaliste et inimaginable. Comme vous le savez notre commune bénéficie actuellement de travaux d'assainissement de grande envergure et à aucun moment l'instauration d'une telle taxation sur des opérations destinées à améliorer la qualité de vie des habitants de Bressolles et préserver notre environnement, n'a été envisagée.

Votre décision place la Communauté de Communes dans une impasse dont l'issue sera forcément une majoration des factures de nos administrés : soit pour financer la RODP, soit pour absorber les pénalités d'un marché de travaux dénoncé, soit pour absorber les pénalités de l'Agence de l'Eau dans le cas de travaux d'amélioration de réseaux non réalisés.

Monsieur le Maire vous prônez la solidarité entre les communes de notre EPCI, mais que devient-elle si vous cherchez à tirer profit de travaux réalisés pour le compte de vos administrés.

Je m'adresse donc aux membres du Conseil municipal de Montluel et à son Maire, au nom des membres du Conseil municipal de Bressolles et vous demande de retirer votre délibération du 15 décembre 2021 pénalisant au travers de la Communauté de Communes les administrés et abonnés aux réseaux d'eau et d'assainissement de Bressolles et de l'ensemble de la 3CM.

Comptant sur votre bon sens et votre réactivité, je vous prie .....

Suivi du nom et signature de chaque élu de Bressolles

Courrier adressé nommément à chaque élu de Montluel.